



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Séance d'installation du Conseil Municipal
Vendredi 20 mars 2026 A 18 H à la salle des Fêtes d'Abriès

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Election du Maire.
3. Détermination du nombre d'Adjoints à élire.
4. Election des Adjoints.
5. Election des Maires des Communes déléguées d'Abriès et de Ristolas.
6. Lecture de la charte de l'élu local (codifiée, depuis la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT).
7. Approbation du Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 mars 2026.
8. Délégations du conseil municipal consenties au Maire.

A Abriès-Ristolas, le 16/03/2026, pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT